



☞ L'Association pour une Fondation Santé Durable (AFSD) a des buts clairement identifiés que sont : la protection de l'environnement, de la biodiversité et plus largement la Prévention Santé Durable.

☞ Afin de rester cohérent avec ses objectifs, les donateurs et bienfaiteurs, à titre professionnel, hors professions de la Santé, doivent s'engager dans le soutien des démarches suivantes :

- 1 – La Prévention Santé Durable de ses collaborateurs ;
 - 2 – La protection de l'environnement par la sécurité des produits qu'elle utilise ou qu'elle fabrique ainsi que des effluents qu'elle rejette ;
 - 3 – La préservation de la Biodiversité liée aux produits qu'elle commercialise ;
- Et plus généralement, tout ce qui a trait au concept de la santé Durable.

Entreprise, société (bienfaitrice) :

Adresse :

Dirigée par :

S'engage à tout mettre en œuvre pour développer le concept de l'éco-développement Durable et de la Santé Durables.

Afin de faciliter le développement, la réalisation des actions et des missions sur le terrain de l'AFSD, le bienfaiteur verse à titre de don, la somme de€.

Fait à Le

(Signature +tampon)

A réception du don, l'AFSD transmettra : un reçu fiscal (déductible à hauteur de 60 % du bénéfice plafonné à 0.5 % du chiffre d'affaire, article 238 bis du Code Général des Impôts) - une Charte Ethique au nom de l'entreprise, logo « Cap Vert la Santé Durable - T-Shirts aux couleurs de l'AFSD.